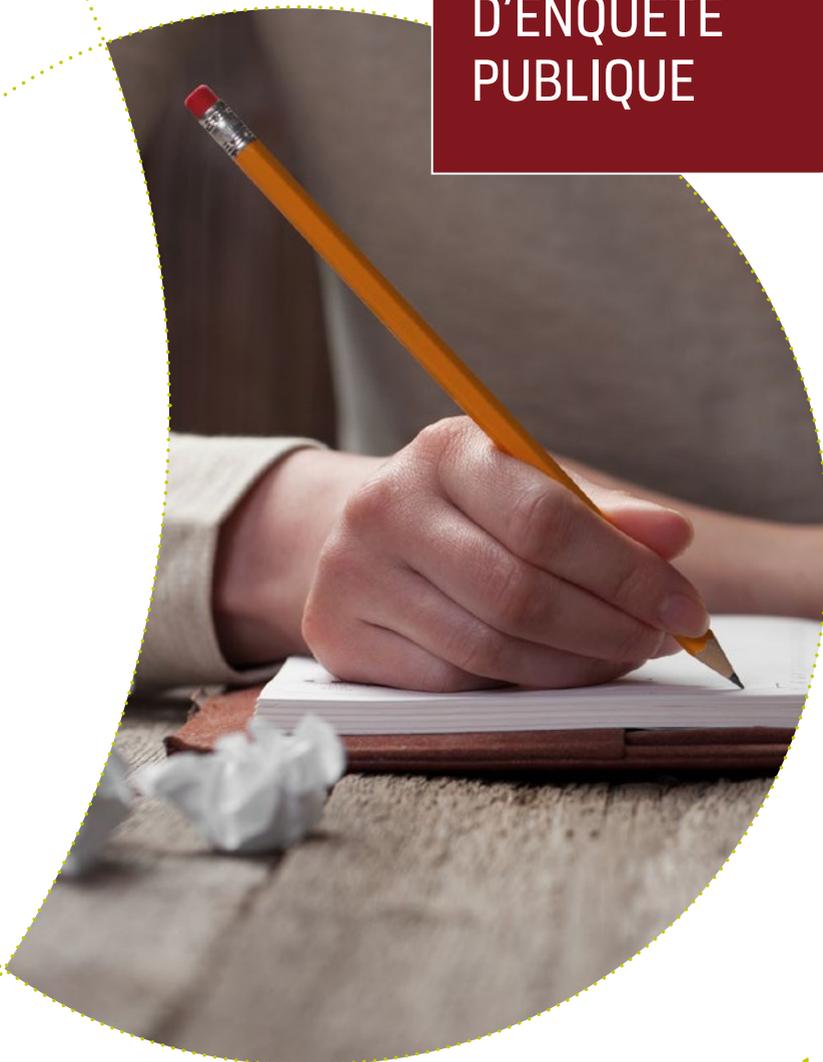


# LE COURRIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE





### CONTEXTE

Lors d'une procédure de demande de permis (unique, d'urbanisme ou d'environnement), une phase d'enquête publique peut avoir lieu. Pendant la durée de l'enquête, toutes les pièces du dossier sont consultables à l'administration communale.

Toute personne peut adresser ses objections et observations écrites (par courrier daté et signé) au Collège communal, ou oralement, sur RDV, auprès du conseiller en environnement de la commune.

Cette étape de consultation est la **plus importante** de la procédure pour le citoyen. En effet, la décision d'octroi ou de refus du permis devra être motivée en fonction des différents avis émis au cours de la procédure, en ce compris, les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique.





## MODÈLE DE COURRIER

Afin de vous aider à rédiger votre courrier d'observations à adresser dans le cadre de l'enquête publique, nous vous proposons ici un modèle. Celui-ci est librement adaptable en fonction de la situation rencontrée.



Date du courrier : jj mois aaaa

Adresse de la Commune  
(renseignée sur l'affiche d'enquête publique)

**Réf. Commune :** ... voir sur l'affiche d'enquête publique.

**Objet :** Demande de permis d'urbanisme/d'environnement/unique de  
NOM à LIEU – ENQUÊTE PUBLIQUE

---

Madame/Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les échevins,

En tant que propriétaire/locataire/riverain/gestionnaire/autre à proximité du projet, je vous formule, dans ce courrier, mes observations dans le cadre de l'enquête publique.

### **I. Site Natura 2000 - Habitats**

Tout d'abord, les parcelles visées par le projet s'inscrivent dans ou à proximité du site Natura 2000 – BE...- NOM ou de la réserve naturelle NOM. Or, les travaux envisagés par le projet – préciser. (ex. modification du relief du sol) – apparaissent clairement incompatibles avec les objectifs de gestion du site. Il s'agit de ... expliquer en quelques mots l'intérêt biologique du site et en quoi la mise en œuvre du projet soumis à enquête publique n'est pas compatible avec l'intérêt biologique de ce site.

Tous les sites Natura 2000, même non désignés, bénéficient d'un régime de protection primaire qui impose notamment que tout projet susceptible d'avoir un impact significatif sur le site Natura 2000 soit soumis à évaluation des incidences spécifique. Sauf erreur (vérifier dans le cas présent si elle a ou non été réalisée), aucune évaluation d'incidences relative à l'impact sur le site Natura 2000 n'a été réalisée dans le présent dossier, ce qui constitue un manquement grave à la procédure.



## **II. Espèces**

*Parmi les espèces protégées sur ce site, je relève particulièrement NOM de(s) espèce(s). Quelques mots sur la sensibilité de(s) espèce(s) et son/leurs statut(s) (menacé – vulnérable – en danger). Par conséquent, toute modification dans ce milieu serait préjudiciable à/aux espèce(s).*

*Ces espèces font l'objet d'un régime de protection particulier en vertu de la loi sur la conservation de la nature qui impose notamment une série d'interdictions dont celles de perturber les espèces protégées et de détériorer leur habitat, ce que risque pourtant de faire le présent projet. Expliquer.*

## **III. Paysage**

*Par ailleurs, le site se situe dans une entité paysagère remarquable/ un périmètre d'intérêt paysager/ périmètre de point de vue remarquable/autre. A cet égard, il me semble que le projet risque de porter atteinte au paysage parce que... expliquer.*

*J'ai également constaté que plusieurs arbres (éventuellement remarquables) allaient être abattus/élagués. Or, ceux-ci abritent plusieurs espèce protégées (cfr ci-dessus) et il est interdit de détériorer leur habitat et de les perturber.*

*Si un abattage/élagage devait malgré tout être autorisé, il conviendrait de limiter celui-ci à ce qui est strictement indispensable à la mise en œuvre du projet (ex : ceux situés à l'emplacement même de la construction prévue, mais pas ceux qui se trouvent autour).*

*En outre, il est demandé qu'il ne soit pas procédé à l'abattage/élagage durant la période de reproduction et de nidification (soit entre le 31 mars et le 31 août).*

*Quant à l'élagage, celui-ci devra être adéquat, en largeur et en hauteur, en fonction des essences (un avis peut être sollicité auprès du DNF).*

*Quant à l'abattage, il serait intéressant (même si cela ne le compensera pas) d'imposer la plantation d'espèces indigènes (arbres dont le tronc*



*serait par exemple d'un diamètre de plus de 10 cm à la plantation/haies, éventuellement en deux ou trois rangs) dans l'année de démarrage des travaux.*

#### **IV. Divers**

*Remarques relatives à d'autres thématiques. Ex. La pollution que risque d'engranger le projet et les solutions à envisager, l'impact sur les eaux...*

#### **V. Conclusion**

*Eu égard à l'ensemble de ces observations, je suis favorable / favorable moyennant certaines conditions (lesquelles) / défavorable à la réalisation d'un tel projet dans ce site. À ajouter en fonction du projet : J'invite le demandeur à préférer des alternatives de localisation pour éviter des impacts significatifs sur les espèces présentes.*

*Formule de politesse*

*Signature avec nom et prénom lisibles  
Coordonnées*





## CONTACTS

**BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, D'UN AVIS DÉTAILLÉ,  
D'UN SOUTIEN DANS VOTRE ACTION ?**

- **Contactez le service de  
Réaction Locale de Natagora :**

02 893 09 91

[reactionlocale@natagora.be](mailto:reactionlocale@natagora.be)

Rue d'Édimbourg 26

1000 Bruxelles

Plus d'infos : [www.natagora.be/reactionlocale](http://www.natagora.be/reactionlocale)

Dernière mise à jour : 04/2022

Photos : Frédéric Demeuse, Fotolia

